

ADDENDA No. 005

No de la DP: SEN-034 22/23

Titre: Projet de carboneutralité 2030 du Sénat du Canada

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la soumission et des documents relatifs au contrat. Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

Amendement 2 et Questions et Réponses

Amendement 2

Le Sénat du Canada reportera la date de clôture du **9 décembre 2022, à 11 h (HNE)**, au **16 décembre 2022, à 11 h (HNE)**.

Questions et Réponses

Q5: Les exigences obligatoires de disposer d'un niveau avancé dans les deux langues officielles (CO2) sont fixées pour le responsable des ressources et le remplaçant désigné, qui doivent également posséder au moins trois ans d'expérience pertinente (CO3). Est-il possible de former une "équipe de ressources principale" (et une "équipe de secours désignée"), chaque équipe étant composée de deux personnes qui, ensemble, répondent aux exigences en matière de langue et d'expérience ?

En d'autres termes, est-il possible de proposer des équipes où une personne répond aux exigences linguistiques (CO2) et une autre aux exigences d'expérience du projet (CO3) ?

R5: Le Sénat ne modifiera pas les exigences pour CO2 ou CO3.

Q6: Le Sénat accordera-t-il une prolongation de deux semaines à la date de clôture du 9 décembre 2022, à 11 h HNE ?

R6: Voir l'amendement 2.

ADDENDA No. 005

No de la DP: SEN-034 22/23

Titre: Projet de carboneutralité 2030 du Sénat du Canada

Q7 : Le Sénat du Canada a-t-il une stratégie en matière de bâtiments intelligents ? Si oui, pourrait-il partager cette stratégie/architecture ?

R7 : Des discussions préliminaires ont eu lieu sur la stratégie des bâtiments intelligents du point de vue de la planification, cependant rien n'a été mis en œuvre à ce jour. SPAC, responsable des bâtiments que nous occupons, travaille à faire évoluer la technologie opérationnelle vers une approche de campus intelligent pour l'avenir. Aucune documentation n'est disponible en ce moment.

Q8 : Le Sénat du Canada dispose-t-il d'un jumeau numérique de chacune de ses installations et de chacun de ses édifices ?

R8 : Dans les bâtiments actuellement occupés par le Sénat et appartenant ou loués par SPAC, il n'y a pas de système « Digital Twin ».

Q9 : Le Sénat du Canada dispose-t-il de capteurs de l'Internet des objets (IdO) et d'un concentrateur IdO central relié à ses installations et bâtiments ?

R9 : Dans les bâtiments actuellement occupés par le Sénat et appartenant ou loués par SPAC, il n'y a pas de capteurs de l'Internet des objets (IdO) ni de hub (IdO) central.

Q10 : En ce qui concerne la demande de propositions intitulée Projet de carboneutralité 2030 du Sénat du Canada, demande de propositions no SEN-034 22/23, l'une des exigences énoncées est que les produits livrables finaux énumérés dans la phase 3 doivent être livrés sous forme de rapport bilingue.

- a. Serait-il possible de comptabiliser les coûts associés à la traduction de ce rapport comme un déboursé ?
- b. Si cela n'est pas possible, le Sénat pourrait-il donner des indications sur la longueur approximative de ce rapport ?

R10 :

ADDENDA No. 005

No de la DP: SEN-034 22/23

Titre: Projet de carboneutralité 2030 du Sénat du Canada

- a. Tous les prix doivent être fournis conformément à l'annexe B - Prix forfaitaire et base de paiement et aucun coût supplémentaire ne sera accepté.
- b. La longueur du rapport sera déterminée par le consultant.

Q11 : Fichier 1. Critères obligatoires, Tableau A, critère CO3. Expérience du chef des ressources et du remplaçant proposés. Est-ce qu'il y a un nombre de pages limite pour les CV ?

R11 : Il n'y a pas de limite de pages pour les CV.

Q12 : Fichier 2. Critères d'évaluation cotés, Tableau B, critère C1. Expertise technique et expérience. Nous comprenons que les CV seront fournis dans le Fichier I, au critère CO3, et nous nous demandons ce qu'il faut fournir comme information dans le Fichier II sous le critère C1 qui sera évalué par pointage. Les informations détaillées se trouvant plutôt dans les CV fournis dans le Fichier I, pouvez-vous SVP préciser ce qui est attendu ici pour être en mesure d'attribuer les points ? Devons-nous fournir les CV aussi dans le Fichier II, ou doit-on plutôt indiquer la référence au Fichier I dans la colonne « Section des références croisées ?

R12 : Le soumissionnaire peut référencer l'emplacement des informations relatives à la réponse et il n'est pas nécessaire de fournir les informations deux fois. Dans votre réponse au critère C1, veuillez insérer les sections pertinentes de vos CV dans la section des références croisées, ainsi que d'autres informations que vous jugez appropriées. Cette section servira d'évaluation plus détaillée de l'expertise technique et de l'expérience du gestionnaire de ressources et de son suppléant.

Q13 : Critères obligatoires CO4 (Fichier 1.) et critère coté C3 (Fichier 2). Références. Cette question est semblable à celle-ci-dessus. Nous comprenons que les références détaillées seront fournies dans le Fichier I des critères obligatoires. Nous nous demandons ce qu'il faut fournir comme information dans le Fichier II sous le critère C3 qui sera évalué par pointage. Devons-nous simplement indiquer ici les noms et détails de contact pour les personnes mentionnées dans les renseignements détaillés présentés dans le Fichier I, ou

ADDENDA No. 005

No de la DP: SEN-034 22/23

Titre: Projet de carboneutralité 2030 du Sénat du Canada

devons-nous répéter tous les détails de CO4 dans le Fichier II ? Doit-on plutôt indiquer la référence au Fichier I dans la colonne « Section des références croisées ?

R13 : Le soumissionnaire peut référencer l'emplacement des informations relatives à la réponse et il n'est pas nécessaire de fournir les informations deux fois. Dans votre réponse au critère C3, veuillez insérer les sections pertinentes de la réponse pour CO4 dans la section des références croisées, ainsi que d'autres informations que vous jugez appropriées. Cette section servira à une évaluation plus détaillée des références, incluant éventuellement une communication directe avec les personnes mentionnées.

Q14. Page 15 du document Demande de propositions, sous le point 3. Critères d'évaluation cotés (Étape 2), sous-point III. Le soumissionnaire doit inclure le tableau des critères techniques cotés dans sa soumission et s'assurer que les numéros de pages et de paragraphes de l'annexe sont inscrits dans la colonne « Section des références croisées » pour tous les renseignements demandés. Pouvez-vous SVP à quoi se réfère le mot « annexe »?

R14 : Le soumissionnaire doit inclure (en annexe ou en pièce jointe) le tableau intitulé "Tableau B - Critères de l'évaluation techniques" dans le fichier 2 de sa réponse à l'appel d'offres.

Q15. Nous voyons que les seuls profils de ressources demandés et qui seront évalués sont le chef des ressources et le remplaçant proposés. Il n'y a donc pas lieu de présenter les autres membres de l'équipe que nous affecterions au mandat?

R15 : Il appartient au soumissionnaire d'inclure les informations pertinentes qu'il juge importantes pour le plan proposé.

Kelly Shields
Conseillère principale en approvisionnement
Le Sénat du Canada
Proc-app@sen.parl.gc.ca